



mercredi, 4. Janvier 2017

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Nouveau code des douanes : modernisation et transparence.....</i>	<i>2</i>
<i>Relations algéro-américaines : nouvel elan</i>	<i>3</i>
<i>Agriculture et pêche : Les filières de l'après-pétrole</i>	<i>4</i>
<i>Pétrole : Le Brent à plus de 58 dollars.....</i>	<i>5</i>
<i>ONTA : 178 000 actes de concession agricole délivrés</i>	<i>5</i>
<i>Fin 2017 : La mise en service de la raffinerie d'El Outaya.....</i>	<i>6</i>
<i>Une étude de l'ANCA sur le commerce remise au Premier Ministre fin janvier.....</i>	<i>7</i>
Transactions & Contrats.....	7
<i>Cilas renforce son partenariat avec Lafarge</i>	<i>7</i>
Régions.....	7
<i>Tourisme saharien : Plus de 2.000 touristes ont visité le Tassili</i>	<i>7</i>
<i>Une production record d'agrumes attendue dans la wilaya de Boumerdes.....</i>	<i>8</i>
<i>La 3e foire du miel de Kabylie du 4 au 14 janvier à Tizi Ouzou</i>	<i>8</i>
<i>Plus de 70 projets d'investissement validés à Souk-Ahras</i>	<i>8</i>
<i>Investissement à Tissemsilt : Quatre actes de concession accordés aux privés.....</i>	<i>9</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Nouveau code des douanes : modernisation et transparence

Source : El Moudjahid

Lors d'une séance plénière, hier à l'APN, il a été procédé au vote du projet de code des Douanes, complétant et amendant la loi du 21 juillet 1979, amendée en 1998, qui a été adoptée à la grande majorité.

Selon le ministre des Finances, M. Hadji Baba Ammi, ce nouveau texte a pour objectif de s'adapter aux mutations économiques —aux niveaux local et mondial—et à renforcer la protection de l'économie nationale. En fait, le texte a pour objectif d'identifier les grands axes stratégiques du travail de la direction des Douanes et consacre aussi l'efficacité de la lutte contre la surfacturation, la contrebande et les fausses déclarations douanières.

« S'adapter aux mutations économiques »

Ce texte s'articule autour de dix axes de réformes inscrites dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique national, précise M. Baba Ammi. Il a pour objectif de promouvoir la mission économique et sécuritaire de la Douane en offrant aux opérateurs économiques, producteurs, importateurs ou exportateurs, un cadre d'exercice et de régulation des échanges qui garantit la pérennité, la transparence et l'équité. C'est dans cette perspective que les droits des usagers et partenaires de cette administration se voient renforcés. Les "régimes douaniers économiques" qui constituent un levier pour la promotion de l'investissement et les exportations

hors hydrocarbures seront redynamisés dans le cadre du nouveau texte.

Deux de ces régimes, ainsi que leurs procédures sont pour la première fois définis : le « cabotage » et le « transbordement ». En matière d'entrepôts de douane, le texte précise quelles sont les marchandises pouvant séjourner en entrepôt, dont celles importées par les non-résidents, autorise l'étiquetage de marchandises dans les entrepôts et subordonne l'octroi de ce régime à un « besoin économique réel ». Pour ce qui est de l'admission temporaire (exonération des droits de douanes et de la TVA pour des marchandises importées pour être réexportées), le code prévoit un délai de six mois pour accorder la main-levée sur les cautions déposées au niveau des services des douanes.

D'autre part, il prévoit la refonte des mécanismes de contrôle à travers la mise en place de nouveaux instruments basés sur l'analyse des risques et l'optimisation des opérations de vérification et de contrôle, notamment en ce qui concerne le contrôle des voyageurs. Sur la base de l'exploitation des bases de données, il sera ainsi possible pour les services douaniers d'effectuer un contrôle sélectif des voyageurs qui seront par ailleurs obligés de déclarer les moyens de paiement libellés en monnaies étrangères. Pour le contrôle du transport maritime, le texte stipule l'instauration d'une traçabilité par l'obligation « d'identification des destinataires ». Concernant la destruction des marchandises, il consacre une base juridique à cette procédure, dont l'autorisation doit être délivrée par un juge, et énumère les cas de marchandises passibles de destruction.

Il est attendu, d'autre part, une réorganisation des voies de recours en cas de litige portant sur l'espèce tarifaire, l'origine et la valeur en douane déclarées, par la saisine

d'une commission nationale de recours « neutre et indépendante » dont « les décisions sont passibles de recours judiciaire ». Le contentieux douanier sera à son tour « réaménagé en profondeur » dans le sens d'une meilleure clarté dans la définition, la qualification et la répression des infractions douanières. Pour ce qui est des responsables d'infractions douanières, le code rétablit la notion de « complice » par le biais d'un article qui stipule que « les complices, tels que définis par le code pénal, sont responsables des infractions douanières et sont passibles des mêmes sanctions que les auteurs de l'infraction ».

La réforme inclut aussi le renforcement du droit de communication par le droit d'accès conféré à l'administration douanière à toutes informations et documents qui intéressent son activité « sans qu'aucune objection ne puisse lui être opposée ». De même, et réciproquement, cette obligation est mise à la charge de la Direction générale des douanes dans le domaine de l'échange d'informations avec les autres départements et organismes de l'État.

Figure parmi les articles, celui élargissant l'intervention des services des douanes aux autres personnes habilitées à déclarer en Douane, outre les commissionnaires, et offre par ailleurs à l'administration douanière la possibilité de conclure des protocoles d'accord avec les acteurs de la logistique du commerce international en exercice en Algérie et ce, afin d'améliorer le contrôle douanier. Un autre article autorise la DGD à conclure des accords d'assistance mutuelle administrative avec les administrations douanières étrangères. La consolidation des dispositions inhérentes à l'éthique et à la déontologie, par l'instauration d'obligations et des sanctions consacrant l'obligation de réserve et le secret professionnel, représente un autre axe de réforme

prévu par le nouveau texte. Un article dans ce cadre qui stipule que les agents douaniers sont tenus de préserver le secret professionnel même après leur cessation de fonctions.

Relations algéro-américaines : nouvel élan

Source : El Moudjahid

Les relations algéro-américaines, marquées par une coopération dense dans le domaine sécuritaire, ont connu un nouvel élan en 2016, soutenues par la volonté des deux pays d'intensifier leur partenariat économique.

L'évaluation des relations bilatérales établie par les responsables des deux pays a fait ressortir la nécessité de hisser le partenariat économique au niveau de la coopération politique et sécuritaire. Ce constat a été réitéré à l'occasion de la rencontre à Alger du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avec le secrétaire d'Etat adjoint, Antony Blinken, en juillet dernier. L'entretien avait permis d'aboutir à la conclusion que "si les relations sont bonnes, elles demandent cependant à être consolidées particulièrement dans le domaine économique". Washington, qui a accueilli favorablement le programme de diversification économique de l'Algérie, s'est exprimé par la voix de sa diplomatie sur son souhait de bâtir un partenariat global qui renforce l'investissement, les échanges commerciaux et la coopération culturelle. C'est à ce titre que le département d'Etat américain a considéré, en juillet dernier, l'Algérie comme une destination attractive pour les entreprises américaines, estimant l'investissement très porteur dans plusieurs secteurs hors hydrocarbures. Capitalisant sur le succès des partenariats précédents, essentiellement dans le secteur énergétique, les deux pays ont convenu de renforcer leurs relations économiques en relançant en

2016 les discussions sur l'accord-cadre sur le commerce et l'investissement (Tifa). La partie américaine s'est engagée à appuyer l'accession de l'Algérie à l'OMC, tout en la déclarant, de nouveau, éligible au système généralisé de préférence américain qui facilite aux pays bénéficiaires l'accès de leurs produits au marché américain, avec des conditions tarifaires préférentielles. L'intérêt pour l'Algérie s'est illustré durant cette même année par la tenue d'un débat à New York sur l'économie algérienne organisé par le Conseil d'affaires américain, Business Council for international Understanding, et auquel a été convié le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Abdesselam Bouchouareb. Dans le même cadre, plusieurs projets dans l'agriculture, la santé et l'éducation sont venus renforcer la coopération entre les deux pays, confirmant la vision des deux pays de diversifier leur coopération économique, traditionnellement cantonnée dans les hydrocarbures, un secteur que les entreprises des deux pays veulent, par ailleurs, impulser au vu du fort recul des investissements américains dans ce secteur stratégique.

La tenue en décembre du forum algéro-américain sur l'énergie a été l'occasion d'évoquer la redynamisation de ce secteur, d'autant que les Américains comprennent aujourd'hui que certaines mesures économiques, comme la règle 51/49% régissant l'investissement étranger jugées "rédhitoires" par quelques entreprises américaines, ne constituent plus l'obstacle qu'ils redoutaient auparavant. Les mesures incitatives existantes en parallèle, notamment celles portant sur le foncier, l'énergie, le management et les possibilités de financement local sont attractives actuellement aux IDE.

Convergence sur le dossier libyen

Au plan politique, le calendrier des visites des responsables américains en Algérie a été chargé durant l'année qui s'est achevée, marqué essentiellement par la visite du secrétaire d'Etat adjoint, Antony Blinken, et du sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires politiques, Thomas Shannon.

Les deux pays, qui ont établi en 2012 un dialogue stratégique pour renforcer leurs relations, convergent sur le dossier libyen et la nécessité de trouver une issue à cette crise par le dialogue et la concertation. Washington a en effet abandonné l'option militaire en Libye qui avait plongé le pays dans le chaos de l'aveu même de plusieurs responsables de l'administration américaine, dont le Président sortant Barack Obama. La visite de Shannon en Algérie a permis à ce titre un large échange de vues sur la crise libyenne et sur d'autres questions régionales comme elle a constitué l'occasion d'aborder la coopération bilatérale antiterroriste.

L'important dialogue militaire, initié entre Alger et Washington et dont la septième session s'est tenue en juillet dernier à Washington, a réaffirmé la volonté des deux pays d'approfondir leur coopération militaire et sécuritaire eu égard à la situation qui prévaut dans la région. Les Etats-Unis comptent sur l'expérience de l'Algérie dans ce domaine stratégique et considèrent Alger comme un partenaire "clé et incontournable" dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le département d'Etat a salué, dans son rapport annuel 2015 sur la lutte antiterroriste dans le monde, la vision algérienne globale de lutte contre le terrorisme et les efforts consentis par les autorités, depuis plus de deux décennies, dans le traitement efficace de cette menace.

Agriculture et pêche : Les filières de l'après-pétrole

Source : El Moudjahid

En ces temps de crise économique qui secoue tous les pays du globe, l'État a décidé d'accorder une plus grande priorité au secteur de l'agriculture et de la pêche, toutes filières confondues.

L'objectif étant de parvenir à la sécurité alimentaire. L'autosuffisance n'étant le fait d'aucun pays au monde. Il est vrai que ce secteur a connu une évolution notable au cours des dernières années, mais une politique plus volontariste s'impose. C'est là une nécessité absolue face à la chute des prix du pétrole et une occasion pour que le pays n'ait plus à se résoudre au palliatif de l'exportation de l'or noir.

C'est donc en raison de la baisse drastique des ressources financières que notre pays tirait des hydrocarbures que de nouveaux ajustements ont été introduits pour aller vers un nouveau modèle de croissance. Il s'agit d'une mise en place durable des filières stratégiques qui dynamiseront les exportations hors hydrocarbures

À ce titre, le plan d'action fixé à l'horizon 2019, subséquent à celui adopté en juin 2014, se veut être la poursuite de la réorganisation de l'ensemble de la politique agricole et rurale sur la base, notamment, du recentrage des objectifs opérationnels qui lui sont assignés.

De ce fait, la réintégration du secteur de la pêche et des ressources halieutiques au secteur de l'agriculture et du développement rural va permettre de nouvelles synergies à même de réussir la stratégie mise en place.

Il s'agit de modèles qui constitueront désormais le socle de la politique sectorielle. On notera : l'investissement privé comme nouveau moteur de croissance, l'intégration pour une meilleure construction des chaînes de valeurs, la mobilisation des compétences, la diffusion et l'appropriation de ce savoir par les différents acteurs. L'irrigation pour un accroissement soutenu de la productivité, la participation efficiente des acteurs pour un développement équilibré et la généralisation de la protection sociale aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

Dans ce même ordre d'idées, la politique agricole ainsi pensée se décline en trois grands axes. On notera l'agriculture et l'élevage, la pêche et l'aquaculture, les forêts et les bassins versants.

S'agissant du premier axe, il se traduit en termes opérationnels sous forme de 5 grands types d'actions, à savoir la poursuite de l'intensification intégrée des filières stratégiques qui vise l'accroissement dans la production, dans la perspective de substitution durable de la production nationale aux importations et la diversification des exploitations des produits agricoles, la modernisation soutenue des exploitations agricoles par une mécanisation plus large, l'ajustement et le développement de l'instrument de régulation, la mobilisation des compétences autour des filières par la diffusion et l'appropriation d'un savoir-faire par les différents acteurs et, enfin, l'accompagnement et l'appui aux porteurs de projets d'investissement.

Le second axe, qui concerne la pêche et l'aquaculture, comprend 4 grands types d'actions relevant du plan aquapêche à l'horizon 2020. On notera le renforcement de la protection et la préservation des ressources halieutiques, la croissance de la production et le développement des filières à l'exploitation, la

mobilisation des compétences autour des filières et la diffusion et l'appropriation de ce savoir par les différents acteurs et, enfin, l'accompagnement et l'appui aux porteurs de projets d'investissement.

Objectifs de la politique agricole 2019

Compte tenu de ce qui précède, l'objectif tracé et attendu permettra d'aboutir à une croissance agricole moyenne de 5%, hisser la superficie irrigable à 2 millions d'hectares, atteindre une valeur de production de 4.300 milliards de dinars dont 110 milliards pour les pêches, relever le taux de boisement de 13%, réduire les importations à hauteur de 2 milliards de dollars grâce à la substitution de la production nationale, hausser l'exportation de produits pour une valeur de 1.1 milliard de dollars et la création de près de 1,5 million d'emplois permanents dont 80.000 dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Il y a lieu de souligner, par ailleurs, que 100 grands pôles agricoles intégrés, adaptés aux spécificités de chaque région, ont été identifiés à travers le pays en vue de promouvoir l'investissement agricole.

Ces pôles, inscrits dans le cadre de la stratégie nationale de développement du secteur agricole à l'horizon 2019, valoriseront l'ensemble des éléments de la chaîne de production agricole pour des territoires donnés.

Dans cet ordre d'idées, le secteur compte, à l'horizon 2019, réduire de 30% la facture des importations alimentaires par rapport à l'année 2015.

La rationalisation des importations en lait et produits laitiers, viande rouge, poisson, intrants agricoles, semences, plants fruitiers, produits phytosanitaires à usage agricole, et développer la céréaliculture pour une

production attendue de près de 70 millions de qx d'où 0% d'importation de blé dur.

Dans ce cadre, l'ONTA (Office national des terres agricoles), en réponse à de telles attentes, a été dotée d'instruments juridiques devant permettre la réussite d'une telle stratégie.

À cet effet, une batterie de lois, de décrets et de circulaires ministérielles ont été mises en place pour définir clairement l'accession à la propriété foncière agricole, l'orientation foncière et l'orientation agricole ainsi que la concession des terres agricoles.

De ce fait, la loi 87-19 du 18 décembre 1987 a été abrogée et remplacée par la loi 10-03 du 15 août 2010 qui est venue fixer les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État, et fixant les modalités de mise en œuvre des droits de concession pour l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État.

Le but étant de mettre fin aux lourdeurs bureaucratiques, véritable frein aux projets agricoles en général.

La nouveauté réside donc dans le fait que la résiliation de l'acte administratif, suite à un manquement des exploitants agricoles, qui se faisait par voie judiciaire (session de la part du bénéficiaire à une tierce personne, l'abandon de l'exploitation, la construction illicite sur une superficie dépassant les normes fixées et autres), la loi 10-03 permet désormais de procéder à la résiliation de l'acte par voie administrative suite à une saisine de l'ONTA et des services des domaines.

Par ailleurs, la loi 99-19 portant sur les EAC (Exploitations agricoles collectives) et les EAI

(Exploitations agricoles individuelles), qui permettait un droit de jouissance perpétuelle de 99 ans, est remplacée par la loi 10-03 qui attribue le droit de concession pour une durée de 40 années renouvelables.

Ce droit de concession est cessible, transmissible et saisissable. Il y a cependant le droit de préemption de l'État au niveau de l'ONTA qui statue sur le bien-fondé de cette mesure pour éviter toute «déperdition vers une autre destination», nous confie Mme Amrani, de la direction de la gestion du foncier agricole.

Sur un autre volet, notre interlocutrice évoquera le droit de préemption qui s'applique aux individus composant les EAC. Elle signale que la loi et les textes d'application sont en voie d'être définis. Il y a lieu de noter, par ailleurs, que cette loi déterminera désormais le mode d'exploitation des terres agricoles des domaines nationaux et fixera les droits et obligations des producteurs.

Seuls les hangars et les surfaces bâties constitueront désormais le bien inaliénable de l'exploitant. Les terres continueront à être exploitées collectivement et dans l'indivision et à quote-part égale.

Pétrole : Le Brent à plus de 58 dollars

Source : El Moudjahid

Les prix du pétrole ont entamé l'année 2017 en nette hausse hier en cours d'échanges européens, atteignant leurs plus hauts depuis un an et demi, alors que les marchés attendent l'application de l'accord de limitation de la production de l'Opep.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a progressé de 1,27 dollar à 58,09 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres.

Lors d'une séance du matin, il a même atteint 58,37 dollars. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février a grimpé de 1,25 dollar à 54,97 dollars. «La foi des marchés dans l'accord de réduction de la production, qui devrait être appliqué par les producteurs de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et d'autres pays non-membres, suffit à déplacer des montagnes», ont estimé des analystes. «L'année 2017 démarre sur les chapeaux de roue, mais devrait finir bien plus modestement, car la production de pétrole de schiste américain devrait augmenter», ont prévenu d'autres analystes. La production américaine de pétrole de schiste, plus coûteuse que celle de barils traditionnels, nécessite des prix plus élevés pour être rentable, et avait fortement ralenti avec la chute des cours depuis l'été 2014, mais devrait donc reprendre en 2017 si l'accord des autres pays producteurs est appliqué.

ONTA : 178 000 actes de concession agricole délivrés

Source : L'Econews

L'Office national des terres agricoles (ONTA) a délivré plus de 178.000 actes de concession aux agriculteurs au niveau national, dans le cadre de la loi de reconversion du droit de jouissance en droit de concession, soit 96% d'une superficie estimée à 2,2 millions hectares.

C'est ce qu'a indiqué sur les ondes de la radio nationale (chaîne 1), Abdelhafid Henni, directeur général par intérim de cet organisme. Cette opération, inscrite dans le cadre de la loi 10/03 portant reconversion du droit de jouissance en droit concession, permet d'ouvrir des opportunités d'investissement dans le domaine agricole, sa relance et l'entrée en partenariat

économique outre l'exploitation optimale des terres agricoles.

Pour le nombre des investissements agricoles, l'hôte de la radio nationale, souligne qu'il a dépassé 1 million et 23 mille fermes agricoles, dont 93 milles sont inscrites dans le cadre de la loi de reconversion du droit de jouissance en droit de concession. Ce dynamisme a participé au développement de l'économie du pays, soit 13% de la production brute intérieure estimé en 2015 à 35 milliards de dollars. Ces investissements ont également satisfait la demande du marché local à hauteur de 72%.

M. Henni a indiqué en outre que 1188 espaces agricoles, s'étendant sur une superficie de 920 mille hectares ont été créés depuis la mise en place du décret de 2011 dans les régions des Hauts-Plateaux et du Sud. Il dira que 50% des 2 millions d'hectares recommandés par le Président de la République dans le Sud ont été réglées est mise à la disposition des investisseurs pour la création de nouvelles exploitations agricoles.

Le directeur de l'ONTA a rappelé que les jeunes investisseurs peuvent bénéficier des espaces agricoles variables entre 10 à 20 hectares pour développer leurs projets d'investissement et créer de la richesse.

Il est à souligner que dans le cadre l'encadrement et de l'organisation du secteur agricole, le gouvernement avait créé l'Office national des terres agricoles, et le cahier des charges des sujétions de service public qui lui est annexé. Cet office a pour mission de « régir par délégation du domaine national, l'octroi des concessions des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, ainsi que la régularisation des titres des exploitants agricoles ». L'office est chargé d'instruire les demandes de concession des terres agricoles relevant

du domaine privé de l'Etat et de mettre en œuvre la procédure prévue à cet effet, d'assurer le suivi des conditions d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat concédées et de mettre en place des instruments d'évaluation de leur utilisation durable et optimale par les concessionnaires.

Fin 2017 : La mise en service de la raffinerie d'El Outaya

Source : APS

La mise en service fin 2017 de la nouvelle raffinerie de sel gemme d'El Outaya (wilaya de Biskra) permettra à l'Algérie d'arriver à une "autosuffisance" en matière de production de sel chimique utilisé dans l'industrie pharmaceutique, a-t-on appris mardi auprès du directeur national de l'Entreprise nationale des sels (ENASEL).

Actuellement en phase de construction, cette nouvelle raffinerie, dont la réception est prévue pour le mois de "septembre 2017", fabriquera du sel chimique de "haute pureté" constitué de 99,9% de chlorure de sodium (NaCl), visant à couvrir les besoins nationaux et "mettre un terme aux importations", a précisé à l'APS L. Nabil Maghlaoui, directeur général de l'ENASEL.

Il a également fait savoir que cette nouvelle raffinerie vient en remplacement de l'ancienne raffinerie, implantée également à Biskra, entrée en exploitation en 1982 et mise hors service en 2006, consécutivement à la "vétusté de ses installations" qui ne répondaient plus aux exigences du marché.

Ce même responsable a indiqué, dans ce contexte, que la raffinerie d'El Outaya d'une capacité de 80 000 tonnes, produira 25 000 tonnes de sel pharmaceutique,

25 000 tonnes de sel en pastilles et 30 000 tonnes de sel destinées à la consommation domestique et industrielle.

Outre "l'autosuffisance" en sel pharmaceutique qui entre dans la composition des solutions salées physiologiques ou isotoniques ainsi que d'autres produits pharmaceutiques, cette raffinerie mettra également un terme à "l'importation du sel en pastilles" utilisé dans la régénération des résines des installations de traitement des eaux, a affirmé le directeur général de l'ENASEL.

Nécessitant une enveloppe financière de l'ordre de 1,2 milliards de DA, les travaux de construction de la nouvelle raffinerie d'El Outaya ont été lancés en février 2016, selon cette même source.

En matière d'exportations, l'ENASEL a exporté 1400 tonnes de sel industriel (sel de déneigement) au cours du mois de novembre 2016 en direction de la France, et a des "contacts" avec d'autres pays comme la Russie, l'Espagne pour d'autres opérations d'exportations.

Il a, d'autre part, évoqué l'exportation de 9000 tonnes de sel alimentaire vers la Côte d'Ivoire en 2015, assurant à ce sujet que l'entreprise nationale des sels "pénètre doucement le marché africain", où la qualité des produits proposés par l'ENASEL suscitent l'intérêt de certains pays comme le Sénégal.

Domiciliée à Constantine, l'entreprise nationale des sels est le plus grand producteur et distributeur algérien de sel et touche tous les domaines d'activité, à savoir alimentaire, industriel, traitement de l'eau, déneigement, agriculture, pharmacie et cosmétique et s'est inscrit dans des axes de développement ambitieux.

Disposant de six (6) unités de production et de trois (3) centres de distribution, l'ENASEL ambitionne de diversifier sa gamme de produits et d'accroître son offre sur le marché national et international, a-t-on noté.

[Une étude de l'ANCA sur le commerce remise au Premier Ministre fin janvier](#)

Source : Algérie Eco

L'Association nationale des commerçants et Artisans (ANCA) prépare une étude qu'elle va remettre au Premier ministre et au ministre du Commerce avant la fin janvier. Cette étude concerne différentes propositions de l'ANCA pour le développement du secteur commercial en Algérie. Selon son président Hadj Tahar Boulouar, l'étude est composée de quatre volets.

Le premier volet concerne des propositions sur les méthodes et moyens à utiliser pour éradiquer l'informel et le marché parallèle. Sur ce point, le président de l'ANCA, nous a affirmé que « malgré que l'Etat n'ait plus les moyens pour construire de nouveaux marchés, certains commerçants sont prêts à le faire avec leurs propres moyens si la question du foncier est réglée ».

Le deuxième volet a trait à la question de la marge bénéficiaire. La proposition dans ce sens vise à déterminer les marges bénéficiaires pour toute la chaîne de distribution. Une solution qui pourrait réduire la spéculation « si nous pouvons, avec le gouvernement et les opérateurs économiques se mettre d'accord sur les marges bénéficiaires, il y aura une stabilité des prix », précisera à ce propos Mr Boulouar.

Le troisième volet comprend la fiscalité de l'activité commerciale. Des propositions seront soumises dans ce

sens et ce selon la rentabilité et le chiffre d'affaire de chaque commerçant. L'étude portera également sur les points négatifs et positifs relevés par les commerçants dans la loi de finances 2017, et des propositions pour la loi de finances 2018.

Le dernier volet a pour objectif de déterminer le rôle du commerçant dans la sensibilisation et la promotion de la production nationale.

Enfin, Mr Boulouar révèle que « l'ANCA va installer la semaine prochaine une commission qui représente toutes les activités commerciales pour finaliser cette étude ».

[TRANSACTIONS & CONTRATS](#)

[Cilas renforce son partenariat avec Lafarge](#)

Source : Liberté

L'homme d'affaires Abdenour Souakri, actionnaire majoritaire de Cilas, la joint-venture avec Lafarge chargée de la réalisation et de l'exploitation de la cimenterie de Biskra, opérationnelle, d'une capacité de 2,7 millions de tonnes/an, vient de renforcer son alliance avec le groupe français.

Il investit à hauteur de 51% dans une association avec Lafarge en vue d'exploiter l'usine de fabrication de mortiers pour béton située à Meftah, également opérationnelle, d'une capacité de 100 000 tonnes/an dans une première phase, appelée à atteindre une capacité de 200 000-300 000 tonnes/an dans une phase ultérieure, a confié l'homme d'affaires.

[REGIONS](#)

[Tourisme saharien : Plus de 2.000 touristes ont visité le Tassili](#)

Source : El Moudjahid

Plus de 2.000 touristes nationaux et étrangers ont visité, depuis le début de l'actuelle saison touristique, les sites touristiques et archéologiques de la région du Tassili N'Ajjer, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (DATTA). Ce flux de touristes augure d'une reprise du tourisme saharien, a indiqué le responsable de la DATTA en précisant que ces touristes sont constitués de 600 étrangers et 1.480 nationaux venus de différentes wilayas du pays, dont quelque 800 sont venus dans le cadre de la manifestation "Algérie hôte de son désert" qu'a abritée dernièrement la perle du Tassili, Djanet. Cette affluence touristique, coïncidant avec les fêtes de fin d'année, a permis d'impulser les activités des agences de tourisme et de voyages de la région, en plus de booster les activités commerciales, notamment celles liées à l'écoulement des produits de l'artisanat, a expliqué M. Samir Phillipon. Selon le même responsable, la DATTA s'emploie à la mise en œuvre de la stratégie du ministère de tutelle visant la promotion du tourisme saharien, la dynamisation du tourisme intérieur, en plus de l'encouragement de l'investissement touristique, notamment dans ces régions à fort potentiel touristique.

Ces efforts de promotion du tourisme ont été notamment couronnés par une réduction, en coordination avec Air Algérie, de 50% des prix du voyage par voie aérienne vers ces destinations touristiques sahariennes, ainsi que par l'accélération de l'établissement des visas, a ajouté M. Phillipon. La DATTA d'Illizi entend s'orienter vers la promotion d'autres segments touristiques, à l'instar du

développement des sports de tourisme et du thermalisme dans cette wilaya aux sites touristiques nombreux et divers.

Une production record d'agrumes attendue dans la wilaya de Boumerdes

Source : Maghreb Emergent

Une production "record" d'agrumes est attendue à Boumerdes au titre de la présente campagne de collecte entamée dernièrement et dont les prévisions tablent sur une récolte de plus de 400.000 qx contre près de 390.000 qx produites au terme de la meilleure campagne des trois (3) dernières années, a-t-on appris de la directrice des services agricoles (DSA) de la wilaya. Selon Farida Belakbi, une récolte de plus de 10.000 qx d'agrumes a été réalisée à ce jour, soit une moyenne de rendement estimée entre 180 à 200 qx à l'hectare, contre une moyenne de pas plus de 100 à 120 qx/ha enregistrée ces trois (3) dernières années.

Elle a expliqué cette performance par plusieurs facteurs réunis parmi lesquels les pluies enregistrées "juste à temps et en quantités suffisantes", outre la disponibilité des eaux d'irrigation et des engrais, ajouté à cela le recul des maladies.

En dépit de cette bonification de la production, les prix de l'orange continuent leur hausse vertigineuse chez les détaillants du marché local, qui la vendent à des prix oscillant entre 80 et 120 DA/kg, voire plus.

La clémentine et le citron ne sont pas en reste de cette hausse, puisque ce dernier (citron) est parfois cédé à pas moins de 300 DA le kilo, a-t-on constaté.

Une douzaine de variétés d'agrumes est produite à Boumerdes sur une surface globale de plus de 2.200 hectares, dont 1.900 ha hautement productifs", selon les données fournies par la DSA.

En termes de variétés d'oranges cultivées, la Thomson navel et la Washington navel occupent la première place avec une SAU de plus de 60% de la superficie agrumicole de la région, tandis que le reste est cultivé en citron et autres agrumes.

Plus de 1.000 agriculteurs activent dans la filière agrumicole au niveau des vergers fertiles de la Mitidja, à l'ouest de la wilaya, ainsi que d'autres surfaces moins importantes disséminées autour du périmètre de l'Oued Sebaou, à Baghliia, Sidi Daoud et Dellys.

La 3e foire du miel de Kabylie du 4 au 14 janvier à Tizi Ouzou

Source : Maghreb Emergent

La troisième foire du miel de Kabylie sera organisée du 4 au 14 janvier à la placette du musée de la ville de Tizi-Ouzou, a-t-on appris, mardi, de la Coopérative agricole polyvalente (CAPTO), organisatrice de cette manifestation.

Cette manifestation agricole placée sous le slogan " pour la promotion des miels de montagne", est organisée en collaboration avec l'Association des apiculteurs professionnels du massif du Djurdjura (AAPMD), la direction locale des services agricoles (DSA), et les chambres d'agriculture et de l'artisanat et des métiers. Elle regroupera une trentaine d'apiculteurs, selon Salem Touati, chargé de communication de la CAPTO,.

Une vente directe des produits de la ruche sera effectuée à l'occasion de cette foire par les producteurs qui proposeront aux clients, qui pourront d'ailleurs les déguster, des miels "contrôlés au plan qualité organoleptique", ont indiqué les organisateurs, qui précisent que d'autres produits dont le pollen, la propolis, la cire et la gelée royale, ainsi que des produits transformés dont du pain d'épices et des cosmétiques (savonnettes, crèmes, entre autres), seront aussi présents sur les étals.

Cette manifestation, qui vise à renforcer la filière apicole dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a également pour objectifs de permettre aux apiculteurs de se rencontrer, d'écouler leurs marchandises et de lutter contre la concurrence déloyale des autres miels importés vu "l'absence d'un circuit fiable de distribution du miel", de créer une dynamique autour de cette filière ainsi qu'une synergie entre tous les intervenants du secteur, a indiqué M. Touati.

La production de miel dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la saison 2016 est en hausse de 40% comparativement à l'année dernière grâce à une récolte de 4910 quintaux de miel produite cette saison avec un rendement de 8,8 kilos de miel par ruche, contre une production de 2900 qx réalisée durant la campagne écoulée, selon les chiffres communiqués dernièrement à l'APS par la direction locale de services agricoles, rappelle-t-on.

Plus de 70 projets d'investissement validés à Souk-Ahras

Source : Algérie Eco

Soixante-quatorze (74) projets d'investissement dans divers secteurs d'activités ont été validés dans la wilaya de Souk-Ahras depuis fin novembre 2015, a indiqué lundi le directeur de l'Industrie, Lazhar Marahboune.

Il s'agit notamment de 25 projets d'investissement dans le domaine industriel, de dix 10 dans le secteur de l'agriculture, de neuf (09) dans le commerce et de huit (08) projets dans le tourisme, a détaillé le même responsable.

Ces projets d'investissement, à réaliser sur une surface globale de 275 hectares, permettront la création de 1.688 postes de travail permanents, a ajouté M. Marahboune, précisant que ces projets seront implantés dans les zones d'activités des communes de Bir Bouhouche, Sidi Fradj, et Oued Kbarit et dans les assiettes foncières relevant du domaine privé de l'Etat, situées au chef-lieu de la wilaya et à M'daourouch.

La même source a également fait part de la validation fin décembre 2016 de neuf (09) projets d'investissement pour la réalisation d'un hôtel de 3 étoiles, une chambre froide, une station-service, une unité de fabrication de plâtre, une autre pour la réalisation de forages, entre autres.

Parmi les projets « phares » validés depuis le début de l'application de l'article 48 de la loi de finances complémentaire 2015 figurent l'usine de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques et de cosmétique prévue dans la commune de Bir Bouhouche sur une surface de 11.000 ha, une unité de production des conduites d'eau et de gaz et une unité de fabrication de câbles électriques et téléphoniques prévues également dans la région de Bir Bouhouche, a précisé le même responsable.

Faisant part d'une amélioration « palpable » dans les délais de traitement des dossiers d'investissement déposés auprès des services de la wilaya avec une durée de deux semaines, le même responsable a rappelé la création, récemment, dans cette région frontalière de trois zones d'activités s'étendant sur une surface de 92 ha dans les communes de Sidi Fradj, Oued Kabarit et Bir Bouhouche.

Ces nouveaux espaces devant permettre un décollage certain pour l'investissement local feront l'objet prochainement de travaux de mise à niveau pour offrir toutes les conditions nécessaires pour un investissement réussi, a ajouté M. Marahboune.

Dans ce contexte, le même responsable a annoncé la validation fin 2016 du projet de réalisation, à M'daourouch, d'un parc industriel sur 219 ha dont les travaux d'aménagement seront lancés « incessamment ».

[Investissement à Tissemsilt : Quatre actes de concession accordés aux privés](#)

Source : Liberté

Quatre actes de concession ont été octroyés à des investisseurs privés lors d'une journée organisée, hier, à la maison de la culture Mouloud-Kacim-Naït Belkacem de Tissemsilt.

Cette acquisition a eu lieu lors d'une manifestation d'une demi-journée ouverte sur les réalisations dans différents secteurs en 2016, organisée par la radio régionale de Tissemsilt sous le patronage de la wilaya.

Les investissements consistent en un centre de préparation en athlétisme dans l'Ouarsenis, initié par

l'ex-champion olympique et du monde, Nouredine Morsli, un complexe de fabrication de produits pharmaceutiques, un hôtel thermal et une usine de montage d'éclairage public et d'ameublement métallique.

Dans sa déclaration, Nouredine Morsli a mis en avant l'importance de son projet d'investissement qui vise à attirer l'élite sportive nationale et à développer le tourisme de montagne dans la région.

Pour sa part, le wali Abdelkader Benmessaoud a indiqué, dans une intervention sur les ondes de la radio, que l'étude du projet de réalisation du dédoublement de la voie Khemis Miliana-Tissemsilt est parachevée et que des démarches sont entreprises pour inscrire le projet, en tranches, cette année.

Il a annoncé également l'achèvement cette année du projet de réalisation de la ligne ferroviaire Boughezoul-Tissemsilt, ce qui permettra d'accroître les investissements dans la région. M. Benmessaoud a déclaré que grâce aux multiples investissements du secteur privé qui seront concrétisées, la wilaya sera leader dans la production de pâtes et de produits agroalimentaires, ainsi que dans l'agriculture de montagne.